

L'avarie commune : principes & évolutions

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs

800 €TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 €TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 €TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou présentiel à Paris dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Mathilde DOCQUIERT • CESAM

Session

5 décembre 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

- Maîtriser les règles de York & Anvers.
- Pouvoir conseiller en amont les clients.
- Pouvoir intervenir en aval, après une déclaration d'avarie commune.

Méthodes pédagogiques

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

Le principe de l'avarie commune

- 4 caractéristiques fondamentales.
- La déclaration d'avarie commune.
- Le dispacheur d'avarie commune.
- La signature des garanties d'avarie commune.
- La charge de la preuve.
- Le règlement d'avarie commune.

Les règles de York & Anvers et leurs principales évolutions

- Un cadre juridique unifié.
- Architecture générale.
- York & Anvers 1994.
- York & Anvers 2004.
- York & Anvers 2016.

Contestations & recours

- Contestations de l'avarie commune.
- Recours.
- Prescriptions.

États des lieux & perspectives